

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

l'An deux mille vingt quatre et le dix Avril à 10 heures, les membres du C.C.A.S. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie de BARJAC.

Etaient présents : Monique FERRAT, Adjointe au Maire déléguée à l'aide sociale – Aline GUYONNAUD 1^{ère} Adjointe – Brigitte BRUGNON - Lilian COTTIN – Saïd EL ATTAR – Simon GEVAUDAN - Michèle LISLE – Annie LE HE – Martine MARASA - Jeannette SARRAZIN

Absents excusés : Mrs CHAULET – Emilie CLAVAGUERA

Procuration de Laure ESNEE à Monique FERRAT et de Christiane CASANADA à Aline GUYONNAUD

Délibération 2024-4

OBJET : Approbation du budget primitif 2024 – Budget CCAS

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2024 du CCAS, arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 18 853.94 €

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2024 du budget du CCAS arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et jour que dessus.

Pour copie conforme au registre.

La Vice-présidente :

